

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Cession de la parcelle cadastrée 417 section VI n°1 située au lieu-dit « Les Etteppes » à THEZILLIEU

Séance du 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Joël BORGEOIS pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jessie MARIN pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Maria GUILLERMET

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

24 présents, 4 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier électronique reçu en mairie le 15 octobre dernier de Monsieur et Madame ROUBOT ayant une propriété au lotissement « Chantebrise » situé à Thézillieu. Ils souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée 417 section VI n°1 située près de leur propriété.

Cette parcelle a une superficie de 3 567 m² et est située en zone naturelle.

L'avis de France Domaine en date du 9 septembre 2020 fait état d'une valeur vénale de 1 000 €.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que ce terrain est boisé, il convient d'ajouter une valeur de 500 € pour les bois.

L'avis de France Domaine en date du 9 septembre 2020 fait état d'une valeur vénale de 1 000 €.

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20211124-DE-2021-142-DE Date de télétransmission : 01/12/2021 Date de réception préfecture : 01/12/2021
--

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 21 octobre 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce tènement à Monsieur et Madame ROUBOT Christian.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de céder à Monsieur et Madame ROUBOT Christian la parcelle communale cadastrée 417 section VI n°1, d'une superficie de 3 567 m² au prix de 1 500 €, les frais de notaire restant à la charge des acquéreurs.
- **DECIDE** d'une convention particulière entre les parties : « Il est convenu entre la Commune et les acheteurs que l'extrémité nord de la parcelle sur une largeur de 6 mètres restera utilisable pour permettre le retournement du véhicule d'enlèvement des ordures ainsi que pour faciliter les opérations de déneigement. Et ce à titre gratuit » qui sera insérée par le notaire dans le paragraphe « Propriété Jouissance ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN
Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20211124-DE-2021-142-DE
Date de télétransmission : 01/12/2021
Date de réception préfecture : 01/12/2021